

Votre prochaine éco-solution
Se fournir en électricité verte

MIEUX COMPRENDRE

L'électricité est dite « **verte** » lorsqu'elle est produite à **partir de sources d'énergie renouvelable**.

La loi « Transition énergétique » de 2015 a fixé un objectif de **32 % d'énergies renouvelables** dans la consommation finale brute de la France **en 2030**. La loi Énergie-Climat de novembre 2019 confirme cet engagement et fixe un objectif de **réduction de 40 % de la consommation d'énergies fossiles** (et des émissions de gaz à effet de serre liées à cette source d'énergie) à **horizon 2030 par rapport à 1990**.

Il existe **5 sources d'énergies renouvelables** : solaire, hydraulique, éolienne, géothermique et biomasse. Grâce au

potentiel de son territoire, la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** pourrait couvrir l'ensemble de sa consommation et exporter ses excédents vers les régions voisines à l'horizon 2050 (Source Greenpeace France).

Face aux problèmes et tensions que posent le pétrole, le gaz, le charbon et le nucléaire, **les énergies renouvelables sont incontournables pour lutter contre le réchauffement climatique**, avec des conséquences bien moindres sur **l'environnement, la santé ou la sécurité**. Une électricité provenant du vent ou du soleil reste donc préférable à celle issue des fossiles ou du nucléaire.

Passer à l'action !

Depuis l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, **il existe deux types d'offres d'électricité verte : standard et premium**. En réalité, toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provienne d'énergies renouvelables, comme le terme « vert » pourrait le laisser penser.

Pour souscrire un **contrat** d'électricité verte, le fournisseur d'électricité doit acheter à des producteurs d'énergies renouvelables des « certificats » en proportion de l'électricité qu'il vend. C'est le système des **Garanties d'Origine (GO)**. Cette vente de certificats apporte aux producteurs un revenu complémentaire et permet aux fournisseurs de vendre leur offre « verte ». Mais les fournisseurs peuvent acheter des certificats à des producteurs d'énergie renouvelable sans jamais leur acheter d'électricité.

Voici deux types d'offres d'électricité « plus ou moins verte », mais qui envoient un signal fort aux fournisseurs pour augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique :



SOUSCRIRE À UNE OFFRE D'ÉLECTRICITÉ VERTE « STANDARD »

Dans le cadre d'une offre d'électricité « **standard** », les fournisseurs achètent séparément l'électricité et les Garanties d'Origine. L'électricité est achetée sur le marché et peut donc **provenir de n'importe quelle source de production** : énergie renouvelable, non renouvelable ou encore nucléaire. Ce mécanisme a été suspecté de greenwashing en finançant des énergies du passé plutôt que de contribuer à soutenir la transition énergétique... En effet, la législation européenne permet à un fournisseur de proposer une « offre verte » dont l'électricité provient d'une centrale à charbon ou nucléaire, à condition que celui-ci achète ces certificats « garantie d'origine ». Malgré cela, l'offre d'électricité « **standard** » **reste un encouragement au développement des énergies renouvelables**.

SOUSCRIRE À UNE OFFRE D'ÉLECTRICITÉ VERTE « PREMIUM »

L'offre « **premium** » propose en revanche un **achat conjoint de l'électricité et des Garanties d'Origine**. Cet achat se fait auprès du même producteur d'énergie renouvelable, généralement de petites installations d'hydroélectricité en France. Cette offre garantit de **meilleures conditions de rémunération aux producteurs**, grâce à des contrats à long terme, et ainsi, une **pérennisation des installations de production**. Dans son « *Avis sur les offres d'électricité verte* » paru en décembre 2018, l'ADEME a calculé que lorsqu'un fournisseur achète son électricité directement au producteur d'énergies renouvelables, c'est **29 %** de l'argent du consommateur qui va au producteur – contre seulement **1 %** si le fournisseur se contente d'acheter la garantie d'origine.

La meilleure manière de **contribuer directement au développement des énergies renouvelables** est de souscrire une offre d'électricité verte « premium ».



TRUCS ET ASTUCES

Pour éviter le greenwashing et vous aider à choisir votre fournisseur d'électricité, l'ADEME a lancé en octobre 2021 le **label VertVolt**, attribué aux offres garantissant une électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Ce label a pour objectif d'informer les consommateurs sur **l'engagement environnemental réel des offres**. Le label est attribué aux fournisseurs, avec deux niveaux possibles d'engagement, en fonction de la participation ou non des collectivités territoriales dans leur mise en place.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une énergie est dite « **propre** » si **l'empreinte carbone de l'ensemble de son cycle de vie est faible**. Ainsi, même si la production industrielle des équipements des éoliennes a un impact sur l'environnement (l'acier et le béton armé des mâts par exemple), leur taux de recyclage s'élève à 98 %. **L'énergie la plus propre est donc l'éolien**, avec 12 g de CO₂/ kWh (Source ADEME).

De même pour le photovoltaïque, malgré des problèmes environnementaux liés à la fabrication des wafers (les galettes de silicium énergivores et consommatrices de produits chimiques), **les panneaux émettent 20 fois moins de gaz à effet de serre qu'une énergie fossile** (type pétrole ou charbon).

Les partenaires

L'offre est en constante évolution. Pour information, voici une sélection de fournisseurs d'électricité verte contribuant au développement des énergies renouvelables (Source ADEME et Greenpeace) :

- **Altern** : offre d'électricité verte en provenance principalement des Pays de la Loire ;
- **Octopus Energy France** (anciennement Plüm énergie), avec 100 % de ses clients qui ont souscrit à une offre labellisée VertVolt ;
- **EkWateur** : salué pour son offre « petits producteurs » ;
- **Ilek** : offre d'électricité verte en provenance d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Planète OUI** : racheté le 22 février 2022 par Mint Énergie ;
- **Enercoop** : coopérative d'électricité locale et citoyenne ;
- **EDF Vert Électrique Régionale** : offre d'électricité verte en provenance principalement d'Occitanie.

En savoir plus

• **Vertvolt** : un label pour choisir son électricité verte.

• Comparez les prix des fournisseurs d'énergie verte avec **Hello Watt** ou **Capitaine Énergie**.

